

Esch-sur-Alzette, le 21 février 2024

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 1er mars 2024

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Intégration de plusieurs parcelles dans le Domaine Public Communal

La Ville intègre les parcelles inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section B de Lallange :

- n° cadastral 157/2403, place, au lieu-dit « Boulevard Grande-Duchesse Charlotte », d'une contenance de 14a 33ca ;
- n° cadastral 138/1831, place, au lieu-dit « Rue de Rotterdam », d'une contenance de 02a 27ca ;

du Domaine Privé de la Ville dans le Domaine Public Communal. Cette intégration se fait dans le but de régulariser la situation existante dans le cadre de la transformation du Boulevard Grande-Duchesse Charlotte et de ses alentours.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Mike Bertemes

